FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TINXIROL 2000 IP BRUN

Version:2 **Date de révision: 04/06/2024** **RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation:	TINXIROL 2000 IP BRUN
1. 1. 2. Contient:	• docusate sodique • masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) • 2-methyl undecanal • 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
1. 1. 3. EuPCS:	PC-PNT-3 - 3558
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Teinture bois
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	FLUIDEMAIL Le Perray ZI La-Croix-Saint-Jacques F-78610 Le Perray en Yvelines France Tél: +33 1 34 66 97 25 Courriel: hqse@fluidemail.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 * * Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:	
	 Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	.
2. 2. 2. Contient:	• docusate sodique • masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) • 2-methyl undecanal • 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
2. 2. 3. Mention de danger:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention:	P261c Éviter de respirer les vapeurs. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention:	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

2. 4. Autres dangers: -

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• docusate sodique
- N° CE: 209-406-4 - N° CAS: 577-11-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119491296-29
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

• Benzène, 1,1'-oxybis-, dérivés de tétrapropylène, sulfonaté, sels de sodium
- N° CE: 601-601-6 - N° CAS: 119345-04-9
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
* SGH08 * Repr. 2 - H361fd
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

• alcools, C9-11-iso-, C10-riches, éthoxylés
- N° CAS: 78330-20-8
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

• benzoate d'ammonium
- N° CE: 217-468-9 - N° CAS: 1863-63-4
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302

• 2,2-diméthylpropane-1,3-diol
- N° CE: 204-781-0 - N° CAS: 126-30-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480396-30
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

• maléate de bis(2-éthylhexyle)
- N° CE: 205-524-5 - N° CAS: 142-16-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH08 * STOT rép. 2 - H373
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• morpholine
- N° Id: 613-028-00-9 - N° CE: 203-815-1 - N° CAS: 110-91-8
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 71

• masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
- N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 - H310 - H330
* SGH07 * Sens. cut. 1A - H317
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410
Remarques:(Skin Con. 1 C; H314: C >= 0,6 %. 2; Skin irrit. H315: 0,06% <= C < 0,6%; Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6 % ; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % <= C < 0,6 %; Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%; M = 100; M = 100)

• Terpinéol multiconstituant
- N° CAS: 8000-41-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119553062-49
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

• Zinc (oxyde de)
- N° CAS: .1314-13-2
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• ammoniac, anhydre
- N° Id: 007-001-00-5 - N° CE: 231-635-3 - N° CAS: 7664-41-7
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Gaz infl. 1B - H221
* SGH06 * Tox. aiguë 3 - H331
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 14 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 36

• Tricycoldecenyl-9- acetate
- N° CE: 226-501-6 - N° CAS: 5413-60-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* Tox. aq. chron. 3 - H412

• 2-methyl undecanal
- N° CE: 203-765-0 - N° CAS: 110-41-8
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- N° Id: 613-088-00-6 - N° CE: 220-120-9 - N° CAS: 2634-33-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400
Remarques:(Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%)

• 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate
- N° CAS: 6846-50-0
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH08 * Repr. 2 - H361fd
* Tox. aq. chron. 3 - H412

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:	Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO_2), eau pulvérisée, sable, terre
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO_2) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Eviter les décharges d'électricité statique Ventilation le long du sol. Température maximum de manipulation: 40°C
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 40°C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier inoxydable, acier doux
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	- Eviter certains plastiques solubles dans le produit - caoutchoucs

	- aluminium
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• morpholine : VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 71 • ammoniac, anhydre : VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 14 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 36

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 2. Protection des yeux:	lunettes de sécurité ou écran facial
8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre avec filtre A)
8. 2. 4. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:	tablier et bottes résistants aux solvants
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	brun
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité:	produits non inflammables
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
9. 1. 8. Point d'éclair:	>60°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 10. Température de	Pas d'information disponible au sujet du produit.

décomposition:

9. 1. 11. PH:	Non déterminé.
9. 1. 12. Solubilité:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 13. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 14. Pression de vapeur:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 15. Densité de vapeur relative:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 16. Densité et / ou densité relative:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 17. Caractéristiques des particules:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 18. Viscosité cinématique:	Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Le produits est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Le produit peut polymériser après un dépassement notable de la durée ou de la température de stockage admissible.
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 40°C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable).
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1263
14. 1. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PEINTURES
14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 2. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 2. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 2. 3. Code de restriction en tunnels:	D/E
14. 3. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. Dangers pour l'environnement:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Informations relatives à l'emballage voir rubrique 2. Réalisé conformément au règlement n°1272/2008 et ses modifications
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H221 Gaz inflammable. H331 Toxique par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H302 Nocif en cas d'ingestion. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H301 Toxique en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Historique:	
16. 2. 1. Date de la première édition:	13/02/2023
16. 2. 2. Date de la révision précédente:	04/06/2024
16. 2. 3. Date de révision:	04/06/2024
16. 2. 4. Version:	2
16. 3. Réalisé par:	N.TISSIER